

INFORMATION AUX PORTEURS

10/04/2024 – CPR AMBITION FRANCE : Précision de l'univers d'investissement

Part SI: FR0013532736

Part I: FR0013532728

Part P: FR0013532710

Part R: FR0013532744

Part T: FR0013532751

Nous vous informons qu'à compter du 10 avril 2024, les modifications suivantes vont être apportées au Fonds Commun de Placement (FCP) « **CPR AMBITION FRANCE** » :

- **Indicateur de référence :**

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

En lieu et place de :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

- **Stratégie d'investissement :**

L'univers d'investissement initial est composé de l'ensemble des actions françaises cotées.

Au sein de cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations françaises, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros au moment de leur investissement. Le dépassement de cette proportion, par la suite, n'entraînera pas de cession automatique des titres concernés. Ces cessions seront opérées dans les meilleurs délais et dans le respect de l'intérêt des porteurs.

En lieu et place de :

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations. incluses dans l'indice générique Cac All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros au moment de leur investissement. Le dépassement de cette proportion, par la suite, n'entraînera pas de cession automatique des titres concernés. Ces cessions seront opérées dans les meilleurs délais

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire du Fonds sera modifiée en conséquence.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Ces modifications ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 10/04/2024 sur le site internet www.cpram.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction